



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 172025  
PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2542-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation Routière, Livre 1 quatrième partie (signalisation de prescription), et Livre 1 huitième partie (signalisation temporaire) ;

VU *la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'établissement COLAS NE (Agence de Strasbourg) – 47 rue de l'Ile des Pêcheurs 67541 OSTWALD cedex*, concernant des travaux de réfection de tranchées au 42 rue du Rhin et 46 rue du Rhin à 67470 Munchhausen ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de tranchées au 42 rue du Rhin et 46 rue du Rhin à 67470 Munchhausen,

**ARRETE**

**Article 1er**

*Entre le 23/07/2025 et le 14/08/2025, l'entreprise COLAS NE procédera à des travaux de réfection de tranchées qui auront lieux sur une journée au 42 rue du Rhin et 46 rue du Rhin à 67470 Munchhausen. Pendant la journée des travaux, la circulation sera alternée et le stationnement et l'arrêt seront interdits dans l'emprise du chantier.*

**Article 2**

Les signalisations de chantier et de position seront mises en place et entretenues par COLAS NE (Agence de Strasbourg) - 47 rue de l'Ile des Pêcheurs 67541 OSTWALD Cedex conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière, Livre 1 quatrième partie (signalisation de prescription), et Livre 1 huitième partie (signalisation temporaire).

**Article 3**

Les infractions aux dispositions définies par le présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4**

MM. Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Wissembourg,  
Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Seltz/ Lauterbourg  
Le Directeur de l'entreprise Colas France 47 rue de l'Ile des Pêcheurs 67541 OSTWALD  
cedex,  
Le Responsable du centre d'entretien et d'intervention de Soufflenheim de la Collectivité  
Européenne d'Alsace,  
Le gestionnaire de la CEA chargé du domaine public routier et des équipements,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera  
transmis, publié et affiché en la forme accoutumée et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,  
MM. Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin  
(P.A.T/D.R.T.D/S.E.R.D et Bureau des transports),  
Le Directeur du service Départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin,  
Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de l'UT de Lauterbourg,  
Le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Mothern,

et affiché à la mairie de Munchhausen.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 07 juillet 2025

Le Maire,



Sandra RUCK